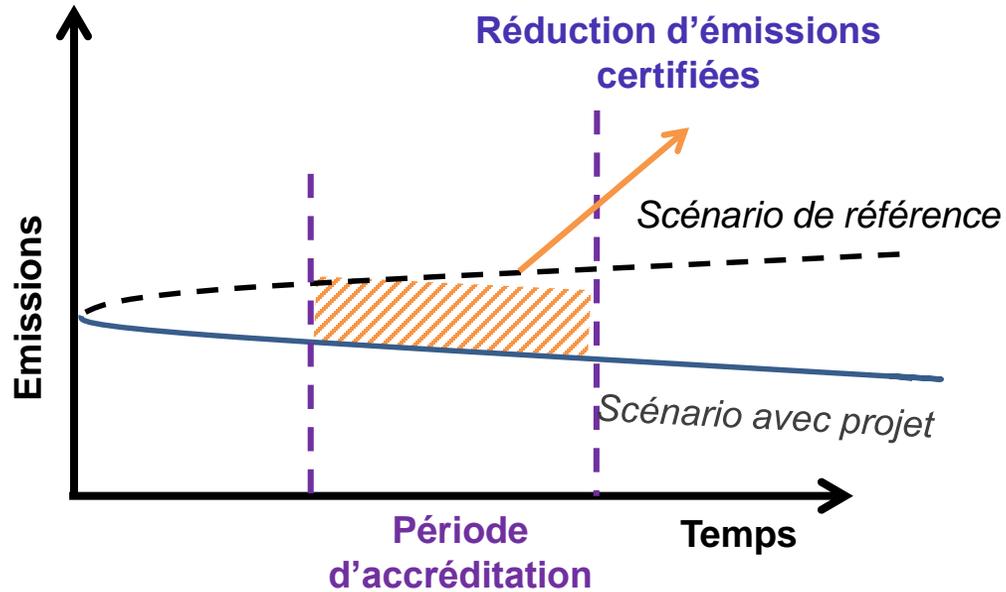


# La dynamique réglementaire et institutionnelle pour prendre en charge l'impact carbone : labels, méthodes, cadre législatif

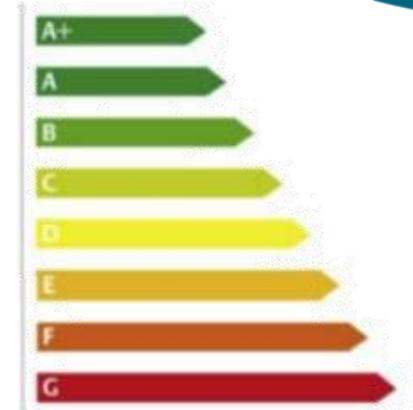
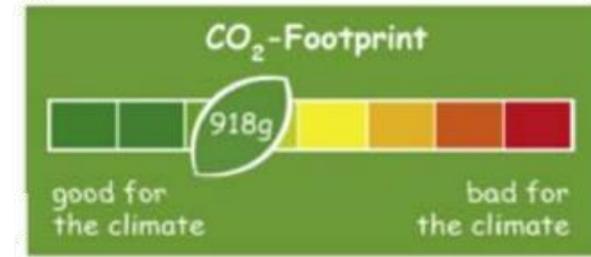
Claudine Foucherot – I4CE



# Certification carbone vs. affichage environnemental



- Cible une **exploitation agricole**
- Evalue une **démarche de progrès**
- Outil de **financement de la transition bas-carbone**

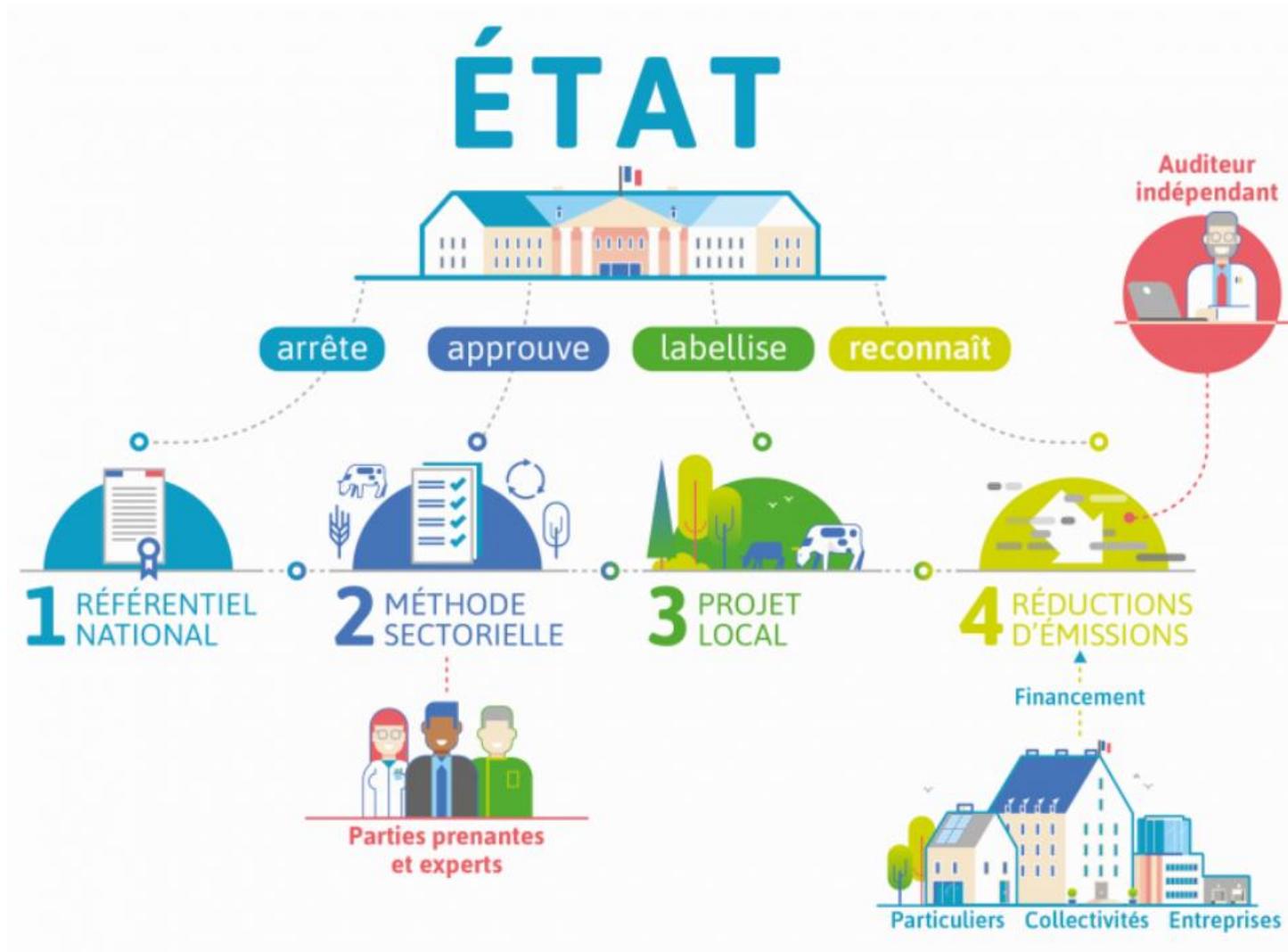


- Cible un **produit**
- Evalue **son impact**
- Outil **informatif et d'aide à la décision dans l'acte d'achat**

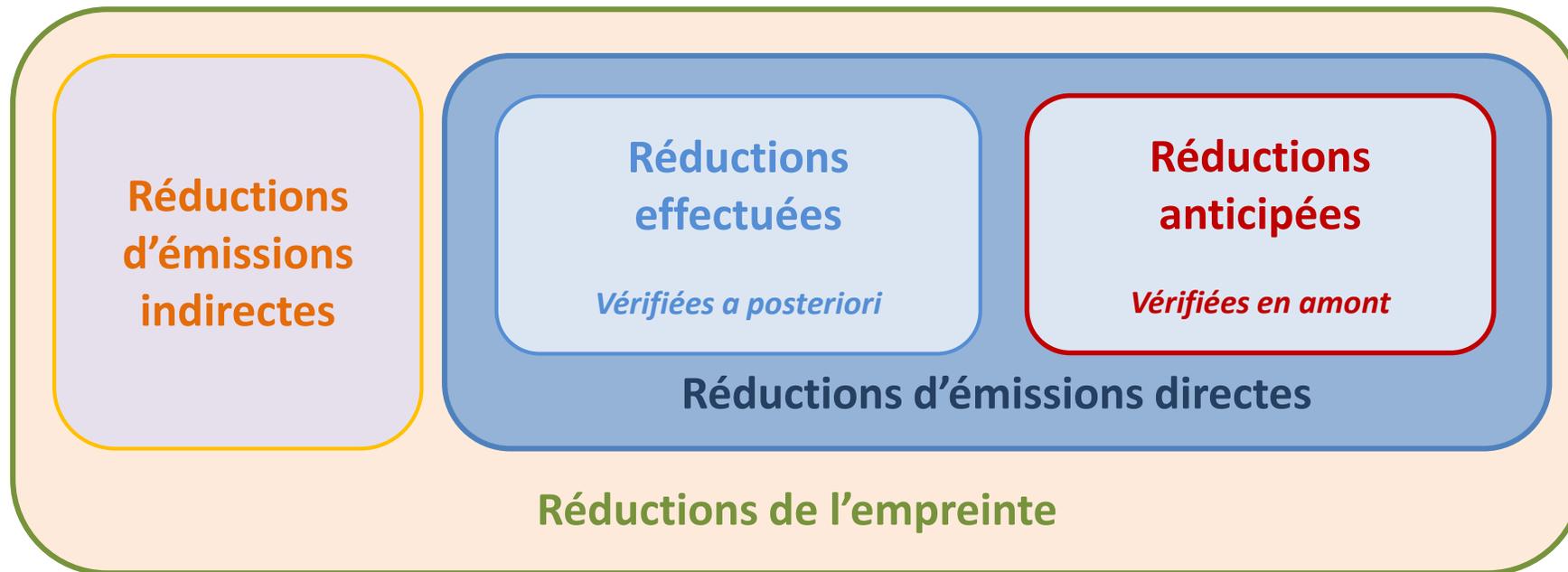
# Des labels de certification existent déjà de longue date



# Label Bas Carbone : LE cadre national



# Le LBC adopte une **approche empreinte**



# La prise en compte des **co-bénéfices**



- Les **impacts négatifs** sur l'environnement sont **proscrits**



- Les **co-bénéfices environnementaux** (biodiversité, qualité de l'eau, préservation des sols etc.) et socio-économiques des projets **peuvent être valorisés** :
  - Les méthodes définissent des indicateurs pour suivre ces co-bénéfices
  - Les auditeurs certifient l'atteinte de ces indicateurs lors des vérifications

→ **Le porteur de projet peut valoriser ces co-bénéfices auprès des financeurs de réductions d'émissions**

# Plusieurs sources de financement possibles

## Financements privés volontaires issus des entreprises

- Contribution à l'effort climatique
- Compensation volontaire des émissions de GES  
(dans le cadre d'une démarche ERC « éviter, réduire, compenser »)

## Financements publics

- Collectivités (Ex : Fonds carbone), Etat (Ex : Plan de relance)

➤ L'objectif est de jouer sur la **complémentarité de ces sources de financement**

➤ De **nouvelles sources de financements à anticiper**

*(demande en crédits carbone réglementaire avec le projet de loi climat et résilience, aides de la PAC, particuliers, etc.)*

# Un cadre **européen** de certification carbone en préparation

- 1. La stratégie économie circulaire et Farm to Fork**  
propose la création d'un cadre de certification carbone pour les puits
- 2. Révision de l'objectif 2030** ouvre la porte à une plus grande flexibilité entre ESR et LULUCF et à une flexibilité entre LULUCF et EU ETS
- 3. La prochaine architecture de la PAC** prévoit les *ecoschemes* du 1<sup>er</sup> pilier ouvrant la possibilité de rémunérer la séquestration carbone ou réduction d'émissions par les agriculteurs



**Quel cadre de certification des puits de carbone va émerger ?**

On a jusqu'à 2023 pour créer le cadre et le rendre opérationnel

# Optimiser le coût des projets

## Le coût des projets intègre

- **Le coût de la mise en œuvre** : formation, investissement qd nécessaire, coût de fonctionnement,...
- **L'incitation économique nécessaire pour le passage à l'acte** : couvrir la prise de risque par ex.
- **Le coût du MRV** : récolte des données, vérification par un auditeur, montage de dossier

## Ce coût rapporté au gain carbone espéré donne le prix plancher du crédit

- Autour de **40 € / t CO<sub>2</sub>eq** pour les 1ers projets en France vs. **3 €** à l'international

## Implications

- **Marketer les projets**
- **Diversifier les sources de financement** pour couvrir les coûts
- **Réduire les coûts de MRV** : les apports possibles du numérique ?